ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/LIC/N/2/GBR/15

28 juin 2022

(22-4971)

Comité des licences d'importation

Original: anglais

ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 5:1 À 5:4 DE L'ACCORD[1]

ROYAUME-UNI

La notification ci-après, datée du 23 juin 2022 est distribuée à la demande de la délégation du Royaume-Uni.

	Catégorie	Détails de la notification
1	**Membre notifiant**	Royaume-Uni
2	**Titre de la nouvelle législation/procédure**	Règlement de 2022 concernant la Loi de 2018 sur l'ivoire (entrée en vigueur (n° 2) et disposition transitoire)
3	**Date de publication**	16 mars 2022
4	**Date d'entrée en vigueur**	6 juin 2022
5	**Adresse du site Web/publication officielle de la nouvelle réglementation/procédure**	https://www.legislation.gov.uk/uksi/2022/288/contents/made
6	**Avez-vous joint une copie (pdf) de la réglementation pour le Secrétariat?**	[ ] Oui. (*Veuillez joindre une copie de la réglementation à la présente notification.*) [X] Non.
7	**Type de notification**	[X] a) Nouvelle réglementation/procédure[2] concernant les licences; (veuillez répondre aux questions n° 8 à 14) [ ] b) Modification d'une réglementation/procédure précédemment notifiée dans le document: _____; (*veuillez répondre aux questions n° 15 et 16*)
8	**Liste des produits soumis à licences**	Voir l'annexe.
9	**Nature du régime de licences**	Automatique: [ ] Non automatique: [X]

[1] Il est entendu que le Membre notifiant a également rempli ses obligations de notification au titre de l'article 1:4 a) et de l'article 8:2 b) concernant la loi/réglementation/procédure pertinente notifiée en remplissant le présent formulaire de manière complète et précise.

[2] Il est entendu que "nouvelle réglementation/procédure" fait référence à toute loi, réglementation ou procédure nouvellement introduite, ainsi qu'à celles qui sont en vigueur mais qui sont notifiées pour la première fois au Comité.

	Catégorie	Détails de la notification
10	**Objectif administratif/mesure appliquée**	a) ☐ Protection de la moralité publique; b) ☒ Protection de la vie et de la santé des personnes et des animaux et préservation des végétaux; protection de l'environnement; c) ☐ Collecte de statistiques commerciales ou surveillance du marché; d) ☐ Protection des brevets, des marques de fabrique ou de commerce et du droit d'auteur, et prévention des pratiques frauduleuses; e) ☒ Respect des obligations découlant de la Charte des Nations Unies et d'autres traités internationaux (*CITES, Convention de Bâle, Convention de Rotterdam, Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, etc.*); f) ☐ Administration des contingents (y compris tarifaires); g) ☐ Réglementation des importations d'armes, de munitions ou de matières fissiles et protection de la sécurité nationale; h) ☐ Autre: _____ *(veuillez préciser)*
11	**Organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes**	Ministère/autorité et département: Animal and Plant Health Agency Adresse: Centre for International Trade - Bristol, Horizon House, Deanery Road, Bristol, BS1 5AH Site Web: https://www.gov.uk/guidance/declare-ivory-you-intend-to-sell-or-hire-out Téléphone: (+44) 03000 200 301 Courrier électronique: ivoryact@apha.gov.uk
12	**Point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité**	Ministère/autorité et département: Animal and Plant Health Agency Adresse: Centre for International Trade - Bristol, Horizon House, Deanery Road, Bristol, BS1 5AH Site Web: https://www.gov.uk/guidance/dealing-in-items-containing-ivory-or-made-of-ivory Téléphone: (+44) 03000 200 301 Courrier électronique: ivoryact@apha.gov.uk
13	**Durée d'application prévue de la procédure de licences**	La procédure de licences s'appliquera à compter du 6 juin et sera appliquée tant que le régime prévu dans la Loi de 2018 sur l'ivoire sera en vigueur. L'enregistrement d'un produit dans le cadre d'une exemption ordinaire est instantané, puisqu'il se fait sur la base d'une autodéclaration au moyen du service numérique pour l'ivoire. Une demande de certificat d'exemption pour l'importation d'un produit de grande valeur artistique, culturelle ou historique datant d'avant 1918 peut prendre jusqu'à 35 jours ouvrables.

	Catégorie	Détails de la notification
14	**Résumé de la notification dans l'une des langues officielles de l'OMC**	La Loi de 2018 sur l'ivoire interdit l'importation d'articles fabriqués à partir d'ivoire ou contenant de l'ivoire, quel que soit leur âge, sauf lorsqu'ils relèvent de l'une des exemptions limitées et soigneusement définies. Toute personne souhaitant importer de l'ivoire doit préalablement enregistrer le produit conformément à la section 10 de la Loi ou demander un certificat d'exemption au titre de la section 2. Des instructions pour l'enregistrement sont disponibles à l'adresse suivante: https://www.gov.uk/guidance/dealing-in-items-containing-ivory-or-made-of-ivory Des instructions pour demander un certificat d'exemption sont disponibles à l'adresse suivante: https://www.gov.uk/guidance/ivory-apply-for-an-exemption-certificate-to-deal-in-pre-1918-outstandingly-high-artistic-cultural-or-historical-value-items
15	**Si la case 7 b) a été cochée, veuillez indiquer la nature de la (des) modification(s)**	**a)** ☐ **Abrogation** **b)** ☐ **Suspension** **c)** ☐ **Modification d'aspects particuliers des procédures existantes:** ☐ produits visés; ☐ objectif administratif; ☐ caractère automatique ou non automatique; ☐ durée d'application de la procédure de licences; ☐ modification de la nature de la restriction quantitative/en valeur; ☐ conditions de recevabilité des demandeurs; ☐ point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité; ☐ organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes; ☐ documents requis (y compris le formulaire de demande); ☐ délai de présentation de la demande; ☐ organe(s) administratif(s) délivrant les licences; ☐ délai de délivrance d'une licence; ☐ droit de licence/redevance administrative; ☐ versement d'un dépôt ou paiement préalable, et conditions applicables; ☐ droits/procédures de recours; ☐ durée de validité de la licence; ☐ autres conditions de la licence (prolongation, cessibilité, sanctions en cas de non-utilisation, etc.); ☐ prescriptions en matière de change; ☐ Autres: _____ (veuillez préciser).
16	**Veuillez expliquer les modifications en détail (dans l'une des langues officielles de l'OMC)**	

ANNEXE

Désignation	Code de marchandise du Royaume-Uni	Sous-position	CITES[1]
Ivoire; poudre et déchets d'ivoire	0507100000		C400
Position: Bois marquetés et bois incrustés; coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie, et ouvrages similaires, en bois; statuettes et autres objets d'ornement, en bois; articles d'ameublement en bois ne relevant pas du Chapitre 94	4420		
Statuettes et autres objets d'ornement, en bois tropicaux		442011	C400
Autres		442019	C400
Bois marquetés et bois incrustés		4420901000	C400
Bois sous forme de grumes ou billes équarries avec un simple traitement de surface, sculpté ou finement fileté ou peint, sans valeur ajoutée significative et aucune modification substantielle de forme		4420909191	C400
Autres		4420909199	C400
Bois sous forme de grumes ou billes équarries avec un simple traitement de surface, sculpté ou finement fileté ou peint, sans valeur ajoutée significative et aucune modification substantielle de forme		4420909910	C400
Autres		4420909990	C400
Position: Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	7113		
En argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux		7113110000	C400
En autres métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux		7113190000	C400
En plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs		7113200000	C400
Position: Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	7114		
En argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux		7114110000	C400
En autres métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux		7114190000	C400
En plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs		7114200000	C400

[1] La colonne "CITES" figurant dans le tableau contient les codes des marchandises relevant de la Loi sur l'ivoire. Dans la pratique, cela signifie que lorsqu'un négociant choisit un code relevant de la Loi, il verra une note de bas de page l'informant que les articles en ivoire ne peuvent être commercialisés que s'ils possèdent un numéro d'enregistrement/certificat d'exemption, et il sera informé que l'article est soumis à contrôle au titre du code C400 de la CITES, qui s'applique aussi à cette marchandise (et qu'il doit présenter un permis CITES).

Désignation	Code de marchandise du Royaume-Uni	Sous-position	CITES[1]
Autres ouvrages en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	7115		
Position: Ouvrages en perles fines ou de culture, en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées	7116		
En perles fines ou de culture		7116100000	C400
Position: Couteaux (autres que ceux du n° 82.08) à lame tranchante ou dentelée, y compris les serpettes fermantes, et leurs lames	8211		
Assortiments		8211100000	C400
Couteaux de table à lame fixe		8211910000	C400
Autres couteaux à lame fixe		8211920000	C400
Position: Cuillers, fourchettes, louches, écumoires, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles similaires	8215		
Sous-position: Assortiments contenant au moins un objet argenté, doré ou platiné:		821510	
Argentés, dorés ou platinés		8215102000	C400
En acier inoxydable		8215103000	C400
Sous-position: Autres assortiments:		821520	
En acier inoxydable		8215201000	C400
Autres		8215209000	C400
Position: Pianos, même automatiques; clavecins et autres instruments à cordes à clavier	9201		
Sous-position: Pianos droits		920110	
Neufs		9201101000	C400
Usagés		9201109000	C400
Pianos à queue		9201200000	C400
Autres		9201900000	C400
Position: Autres instruments de musique à cordes (guitares, violons, harpes, par exemple)	9202		
Sous-position: À cordes frottées à l'aide d'un archet		920210	
Violons		9202101000	C400
Autres		9202109000	C400
Sous-position: Autres:		920290	
Guitares		9202903000	C400
Autres		9202908000	C400
Position: Instruments de musique à vent (orgues à tuyaux et à clavier, accordéons, clarinettes, trompettes, cornemuses, par exemple), autres que les orchestrions et les orgues de Barbarie	9205		

Désignation	Code de marchandise du Royaume-Uni	Sous-position	CITES[1]
Instruments dits "cuivres"		9205100000	
Sous-position: Autres:		920590	
Accordéons et instruments similaires		9205901000	C400
Harmonicas à bouche		9205903000	
Orgues à tuyaux et à clavier; harmoniums et instruments similaires à clavier et à anches libres métalliques		9205905000	C400
Autres		9205909000	C400
Instruments de musique à percussion (tambours, caisses, xylophones, cymbales, castagnettes, maracas, par exemple)	9206		C400
Position: Parties (mécanismes de boîtes à musique, par exemple) et accessoires (cartes, disques et rouleaux pour appareils à jouer mécaniquement, par exemple) d'instruments de musique; métronomes et diapasons de tous types	9209		
Cordes harmoniques		9209300000	
Parties et accessoires de pianos		9209910000	
Parties et accessoires des instruments de musique du n° 92.02		9209920000	C400
Parties et accessoires des instruments de musique du n° 92.07		9209940000	C400
Sous-position: Autres:		920999	C400
Parties et accessoires des instruments de musique du n° 92.05		9209992000	C400
Autres		9209997000	C400
Position: Autres meubles et leurs parties	9403		
Sous-position: Meubles en bois des types utilisés dans les cuisines:		940340	
Sous-position: Éléments de cuisine:		94034010	
Faits à la main		9403401010	C400
Autres		9403401090	C400
Sous-position: Autres:		94034090	
Faits à la main		9403409010	C400
Autres		9403409090	C400
Meubles en bois des types utilisés dans les chambres à coucher		9403500000	C400
Sous-position: Autres meubles en bois:		940360	
Meubles en bois des types utilisés dans les salles à manger et de séjour		9403601000	C400
Meubles en bois des types utilisés dans les magasins		9403603000	C400

Désignation	Code de marchandise du Royaume-Uni	Sous-position	CITES[1]
Autres meubles en bois		9403609000	C400
Consoles et machines de jeux vidéo, articles pour jeux de société, y compris les jeux à moteur ou à mouvement, les billards, les tables spéciales pour jeux de casino et les jeux de quilles automatiques (bowlings, par exemple), jeux fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par tout autre moyen de paiement	9504		
Billards de tout genre et leurs accessoires		9504200000	C400
Autres		9504908000	C400
Position: Ivoire, os, écaille de tortue, corne, bois d'animaux, corail, nacre et autres matières animales à tailler, travaillés, et ouvrages en ces matières (y compris les ouvrages obtenus par moulage)	9601		
Sous-position: Ivoire travaillé et ouvrages en ivoire:		960110	
Faits à la main		9601100010	C400
Autres		9601100090	C400
Position: Tableaux, peintures et dessins, faits entièrement à la main, à l'exclusion des dessins du n° 4906 et des articles manufacturés décorés à la main; collages, mosaïques et tableautins similaires	9701		
Sous-position: Ayant plus de 100 ans d'âge		970121	
Tableaux, peintures et dessins		9701210000	
Mosaïques		9701220000	
Autres		9701290000	
Position: Productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture, en toutes matières	9703		
Ayant plus de 100 ans d'âge		9703100000	C400
Autres		9703900000	C400
Position: Objets d'antiquité ayant plus de 100 ans d'âge	9706		
Ayant plus de 250 ans d'âge		9706100000	C400
Autres		9706900000	C400